

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 16 septembre 2019 à 20 heures 30

Par suite d’une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 16 septembre 2019 à 20h30

Etaient présents :

BOISHY Martine			COURTEILLE Eric	
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude			
		JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël			PARIS Jean-Claude
PARIS Solange	PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	

Absents excusés (1)

Absents : Antoine GAUCHER – Eric GRASMENIL – Patrice LANGLOIS – Marcel POIRIER – Gilles VAUFLEURY

Pouvoir : Gilbert DESLOGES à Eric COURTEILLE

Secrétaire de séance : Claude GAOUYAT

Points en plus : si acceptés par l’ensemble du conseil

- Revoir la délibération n°2019-09 ; concernant le montant du lot n°13
- Pénalités de retard pour l’entreprise Pinson
- Assistance à Maitrise d’œuvre concernant la construction d’une annexe pour l’aménagement des abords de la salle des fêtes.
- Proposition d’une motion concernant l’affaire Remade.

1) Approbation du compte rendu du 08 juillet 2019.

Le compte rendu est adopté à l’unanimité.

2) Régularisation chauffage fin de bail suite au départ de Mme Gouasdon.

3) Approbation du RPOS 2018 (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité).

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour 2018.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

4) Demande d'adhésion du SIAEP de Brécey au SDeau 50.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Vu la délibération 2019/10 du comité syndical du SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019, décidant :

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50.
- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable Brécey,

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du Comité syndical du SDeau 50 en date du 4 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

5) Devis Jossomme pour la réfection de couverture sur la chaufferie « Cour Camille Claudel » et devis de l'entreprise Denoual Désamiantage.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Jossomme concernant la réfection de couverture sur la chaufferie. Des plaques de fibrociments abimées doivent être enlevées car elles contiennent de l'amiante. Le devis de l'EURL Jossomme s'élève à 4858.12 € HT.

Le devis de Denoual Désamiantage s'élève à 8277.64 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré demande un devis complémentaire de désamiantage.

6) Questions diverses.

a) Révision de la délibération n°2019-09 concernant le montant du lot n°13 « Ameublement-cuisine :

Avant révision

LOT	NOM	MONTANT HT	MONTANT TTC
0 : Installation et protection du chantier	SARL Noury	3400 €	4080 €
1 : VRD et espaces verts	Mongodin paysagiste	123 716.67 €	148 460 €
2 : Désamiantage	Emeraude dépollution	36 415 €	43 698 €
3 : Maçonnerie	SARL Noury	68 320.80 €	81 984.96 €
4 : Menuiserie extérieure	Letavernier /Jossomme	65475.15 €	78 570.18 €
5 : Menuiserie intérieure	SARL Pinson	81736.70 €	98 084.04 €
6 : Enduits chaux -chanvre	Développement chanvre	83 225 .18 €	99 870.22 €
7 : Plomberie	SARL Hamel	16 303.60 €	19 564. 32 €
8 : Chauffage	SARL Hamel	21 738.82 €	26 086.58 €
9 : Electricité et ventilation	SARL Hamel	20 921.78 €	25 106.14 €
10 Carrelage – Faïences	SARL Janvier	35 672.44 €	42 806.93 €
12 : Peintures	Peinture Mury	8193. 84 €	9832.61 €
13 : Ameublement cuisine	Sébastien Chable	<u>20 602.93 €</u>	<u>24 723.51 €</u>
Test de perméabilité à l'air		1200 €	1440 €
TOTAL		586 922.90 €	704 307.48 €

Lors de la signature du marché, l'entreprise Chable, attributaire du lot n°13 s'est engagé à réaliser son devis pour un montant de 20 085.08 €, comme signé dans l'acte d'engagement. Il convient de mettre la délibération en cohérence avec ce montant.

Après révision :

LOT	NOM	MONTANT HT	MONTANT TTC
0 : Installation et protection du chantier	SARL Noury	3400 €	4080 €
1 : VRD et espaces verts	Mongodin paysagiste	123 716.67 €	148 460 €
2 : Désamiantage	Emeraude dépollution	36 415 €	43 698 €
3 : Maçonnerie	SARL Noury	68 320.80 €	81 984.96 €
4 : Menuiserie extérieure	Letavernier /Jossomme	65475.15 €	78 570.18 €
5 : Menuiserie intérieure	SARL Pinson	81736.70 €	98 084.04 €
6 : Enduits chaux -chanvre	Développement chanvre	83 225 .18 €	99 870.22 €
7 : Plomberie	SARL Hamel	16 303.60 €	19 564. 32 €
8 : Chauffage	SARL Hamel	21 738.82 €	26 086.58 €
9 : Electricité et ventilation	SARL Hamel	20 921.78 €	25 106.14 €
10 Carrelage – Faïences	SARL Janvier	35 672.44 €	42 806.93 €
12 : Peintures	Peinture Mury	8193. 84 €	9832.61 €
13 : Ameublement cuisine	Sébastien Chable	<u>20 085.08 €</u>	<u>24 102.09 €</u>
Test de perméabilité à l'air		1200 €	1440 €
TOTAL		586 405.06 €	703 686.07 €

b) Pénalités Pinson.

Monsieur Leboisne fait état de la situation de pénalités de retard

Pénalités déduites : (5150 €)

Retard : 300 €

Absence : 250 €

Retard dans l'exécution : 4 600 €

Pénalités restant à déduire :

Retard dans l'exécution : 2 000 €

L'ensemble des finitions n'est pas réalisé, il faudra donc délibérer ultérieurement sur le restant à déduire à la fin du chantier.

c) Assistance à maîtrise d'œuvre pour la création d'une annexe pour les abords de la salle de convivialité de Buais.

Monsieur le maire présente la proposition du groupement Atecom, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une annexe à la salle polyvalente de Buais.

La répartition des prestations s'établit comme suit :

	GB Conseil	DP Consults
Tranche ferme	1450 €	1600 €
Tranche conditionnelle 1	1215 €	1215 €
Tranche conditionnelle 2	1215 €	1215 €
TOTAL	3880 €	4030 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cet acte d'engagement
- **DONNE POUVOIR** au Maire de signer cet acte d'engagement

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an sus-dit.

d) Proposition d'une motion concernant l'affaire Remade.

Monsieur le maire rappelle les engagements et les conditions de la communauté d'agglomération concernant la cession de l'Ecoparc de Tirepiéd au très récent ancien dirigeant de la société Remade, et propose d'exprimer sa solidarité envers ses salariés et de prendre position pour exiger la transparence sur les actes et/ou accord conclu entre les différentes parties. Monsieur le maire informe qu'une réunion à huit-clos est prévue fin septembre par la communauté d'agglomération, dans le but d'apporter des informations complémentaires

Le conseil municipal accepte la motion.

Fin de la réunion : 22h15

**Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités
Territoriales.**

**En mairie, à Buais-les-Monts, le
Le Maire, Eric Courteille**